

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du lundi 28 mars 2022.

Présidente : M DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON - MADIOT - PRETOT - RICCI.

Forfait Général :

La commission enregistre les forfaits généraux de :

U18G :

Entente Haute Lizaine/Héricourt 2

Amende : 55€ à Haute Lizaine (club support entente)

U11G :

Gr Arc Autrey 2

Amende : 40€

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- **Journée du 26 et 27 mars 2022 :**

Non transmission dans les délais : amende (10 Euros)

Arc Gray 2 (Départemental 1)
Soing (Départemental 2)

Le Secrétaire de séance,
François FIDON

La Présidente,
Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.